

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des restrictions des usages de l'eau dans le Jura à compter du 5 octobre 2020

Lons-le-Saunier, le 05 octobre 2020

Les précipitations importantes de ce début octobre ont permis de rétablir l'approvisionnement en eau potable de toutes les communes du Jura et ont amélioré la situation hydrologique de la plupart des cours d'eau du département.

Vu les prévisions météorologiques des prochaines semaines et la recharge actuelle des nappes phréatiques, le préfet du Jura a décidé de prendre un arrêté préfectoral le 5 octobre 2020 abrogeant l'arrêté de niveau crise du 18 septembre 2020 (n°2020-09-18-001) qui portait limitation provisoire des usages de l'eau dans le département et l'arrêté du 17 septembre 2020 (n°10-09-2020-001) portant sur l'interdiction de l'emploi du feu dans le département du Jura.

Toutefois, le déficit pluviométrique du printemps et de l'été 2020 ayant battu les records historiques, la sécheresse des sols reste encore importante et l'alimentation en eau des nappes n'est pas à son maximum. Il convient donc de demeurer vigilant sur la consommation en eau.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

1/1

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex